

DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES



Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** regroupent tous les équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité (piles, batteries, secteur) ou avec des champs électromagnétiques.

UNE COLLECTE A PART car

- Recyclables jusqu'à **90%**
- Peuvent contenir des substances toxiques (sans danger lors d'une utilisation normale, certains composants peuvent devenir toxiques par le manque de stabilité lorsque ces appareils sont abandonnés)



L'ECO TAXE: somme allant de 1 € à 8 € que vous payez à l'achat de tout appareil électrique ou électronique en plus de son prix.
Sert à financer la collecte, la dépollution et le recyclage des produits en fin de vie dans des conditions écologiques.

OU LES DEPOSER ?

- **En déchetterie**: ils seront collectés par un organisme agréé
- **Le "1 pour 1"**: vous achetez un nouvel appareil, le vendeur doit vous reprendre l'ancien gratuitement
- **Les réseaux solidaires**: si votre appareil fonctionne encore, vous pouvez le donner à des associations type Emmaüs qui le répareront et lui offriront une seconde vie

Pour toute question, merci de vous adresser au gardien